



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 MARS 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEL03_2024_0009

Compte administratif 2023 du CCAS

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président du CCAS.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 17.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, Mme TILLY, M. FEGHALI, Mme RE, Mme SAVARY, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme COUTEAUX, M. AMIOT, Mme JACQUET, Mme VON TRESKOW, Mme JAYAT, M. LIVIEN

Arrivée en cours de séance :

Mme DEBRIL - 18h25 – Examen du point N°3 « Compte de gestion 2023 du CCAS »

Absents ayant donné procuration :

M. LEBEL a donné procuration à Mme JAYAT
M. BARBIER a donné procuration à Mme COUTEAUX

Absents :

M. BRELEUR-DURAND

Publication le :

Objet : Compte administratif 2023 du CCAS

Les résultats globaux du compte administratif 2023 du CCAS sont les suivants :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES REALISEES	341 786,50 €	5 113,64 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	149,15 €	13 811,18 €
TOTAL RECETTES	341 935,65 €	18 924,82 €
DEPENSES REALISEES	340 103,51 €	7 896,25 €
TOTAL DEPENSES	340 103,51 €	7 896,25 €
RESULTAT DE GESTION 2023	1 682,99 €	- 2 782,61 €
RESULTATS CUMULES 2023	1 832,14 €	11 028,57 €

La délibération ci-dessous détaille l'exécution du budget 2023.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 1 832,14 €.

1.1. Dépenses

Le total des dépenses réalisées s'élève à 340 103,51 €, pour un prévisionnel de 399 320 €, soit un écart de 59 216,49 € et des dépenses réalisées à hauteur de 85,17 %.

Les réalisations se décomposent par chapitre de la manière suivante :

-  **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : il s'élève à 42 133,98 € soit 89,84 % des crédits ouverts. Les principales dépenses sont :
 - La location et les charges des studios : 24 549,16 €
 - Des animations, frais d'impression et d'alimentation dans le cadre de la semaine du Handicap : 4 711 €
 - Des actions de soutien à la parentalité par le biais de conférences et groupes de parole autour du handicap : 5 100 €
 - La retranscription des débats du Conseil d'administration : 2 143,40 €
 - Les frais d'alimentation : 1 183,74 €, pour la livraison des repas dans le cadre de l'opération « Hiver Solidaire » et pour les participants lors de l'évènement Duo Day durant lequel des personnes en situation de handicap se sont immergées dans les services de la Ville.
 - La participation au Noël Solidaire organisé par les associations caritatives : 1 000 €
 - Les frais d'assurance : 990,79 €
 - La location du véhicule, basculée sur la Ville depuis, et de la fontaine à eau : 703,14 €
 - Les frais de télécommunication : 657,83 €
 - L'achat de manuels de français langue étrangère : 374 €
 - L'achat de fournitures de bureaux : 206,80 €

📌 **Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** : il s'élève à 202 184,06 € soit 88,87 % des crédits ouverts.

📌 **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** : il s'élève à 91 384,47 € soit 76,72 % des crédits ouverts. Les principales dépenses réalisées sont :

- Le versement de la subvention à l'association Espaces pour le fonctionnement de la ressourcerie : 33 000 €
- Les aides allouées par le Fonds d'aides chavillois à des personnes en difficulté : 30 274,67 €
- Les aides pour la pratique culturelle et sportive dans le cadre du dispositif « coupons activité » : 18 700 €
- Les aides pour la pratique instrumentale auprès du conservatoire : 3 334 €
- La contribution du Fonds de solidarité logement : 4 338,33 €
- L'achat de chèques alimentaires et de prestations de services : 1 236,12 €

📌 **Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections** : il s'élève à 4 401 € et correspond à la dotation aux amortissements des biens mobiliers.

1.2. Recettes

Le total des recettes réalisées s'élève à 341 935,65 € dont 149,15 € d'excédent antérieur reporté.

Les réalisations se décomposent de la manière suivante :

📌 **Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations** : elles s'élèvent à 321 159,05 € et concernent :

- le versement de la subvention de la Ville pour 296 500 €
- une subvention de la CAF de 24 600 € pour le financement du poste de référent handicap et d'ateliers et groupes de parole sur le thème du handicap
- le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement de l'année 2021 : 59,05 €

📌 **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** : ils s'élèvent à 18 113,45 € et correspondent principalement au produit des loyers et charges des studios, en baisse par rapport aux recettes prévisionnelles en raison de l'arrêt progressif de la location de 3 logements passerelle à la faveur du départ des locataires.

📌 **Chapitre 77 - Produits exceptionnels** : ils s'élèvent à 2 514 € et concernent une régularisation de charges sur exercice antérieur.

A ces réalisations s'ajoute le résultat de fonctionnement antérieur reporté pour un montant de 149,15 €.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente un excédent cumulé de 11 028,57 €.

2.1. Dépenses

Le total des dépenses s'élève à 7 896,25 €.

📌 **Chapitre 16 – Emprunts** : la caution d'un studio a été remboursée au locataire lors de son départ pour 273,85 €.

- ✚ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** : un logiciel a été acquis pour le pôle solidarités afin de coordonner les interventions et assurer un suivi du public, pour un montant de 5 703,60 €
- ✚ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** : du matériel de téléphonie a été acquis pour les locaux du nouveau CCAS, pour un montant de 1 918,80 €.

2.2. Recettes

Le total des recettes réalisées s'élève à 18 924,82 € dont :

- ✚ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves** : il s'élève à 712,64 € au titre du Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement 2021.
- ✚ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections** : il s'élève à 4 401 €. Il s'agit de la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement. Il concerne les dotations aux amortissements des biens mobiliers.

A ces réalisations s'ajoute le résultat excédentaire reporté d'un montant de 13 811,18 €.

La section d'investissement à la clôture de l'exercice ne présentant pas de besoin de financement, il n'est pas nécessaire de délibérer pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Ils seront repris lors du vote du budget primitif 2024 en recette 002 pour le résultat de fonctionnement et en recette 001 pour le résultat d'investissement.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président du CCAS quitte la salle et Madame Armelle TILLY, vice-présidente, préside l'assemblée.

***Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré,
Au scrutin public et à l'unanimité,***

ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2023 du CCAS, tels que présentés ci-dessus.



Armelle TILLY
Vice-Présidente du CCAS